

Projet Associatif Global



**Association des Parents et Amis
d'Enfants Inadaptés
de la Côte Fleurie**

7, rue de l'Hôtel de Ville
14160 DIVES SUR MER

Tél. 02.31.91.21.54 - Fax : 02.31.28.08.70

Email : siege-secretariat@apaei-cote-fleurie.com

Site Internet : www.apaei-cote-fleurie.com

Facebook : www.facebook.com/pageApaei/

2018-2022

SOMMAIRE

pages
3 à 4

Préambule

Le mot de la Présidente

Le mot de la Direction Générale

pages
5 à 15

Les 8 principes promoteurs de l'action « Associative »

L'APAEI de la Côte Fleurie, fondatrice et conquérante

L'APAEI de la Côte Fleurie, des pratiques au service d'une éthique et de la qualité

L'APAEI de la Côte Fleurie, un symbole, une influence, une loyauté

L'APAEI de la Côte Fleurie, solidaire au service des familles

L'APAEI de la Côte Fleurie, l'écoute à l'assistance aux personnes

L'APAEI de la Côte Fleurie, gestionnaire et responsable

L'APAEI de la Côte Fleurie, partenaire active du réseau

L'APAEI de la Côte Fleurie, employeur visionnaire et constructif

pages
16 à 31

L'organisation associative

L'organigramme de l'Association

Le fonctionnement

Le siège social

Les pôles

pages
32 à 37

Le plan d'action 2018—2012 décliné en huit objectifs

PARTIE I : PRÉAMBULE

Le mot de la Présidente.....



Nous élaborons cette année la troisième version de notre projet associatif global, nos principes restent inchangés et notre détermination plus forte que jamais.

Le projet association global a pour fonction de préciser les orientations définies par l'association et les stratégies à mettre en œuvre, il constitue donc un acte politique qui engage l'APAEI de la Côte Fleurie et ses différents membres.

Le projet est un exercice difficile puisqu'il nécessite de traduire les valeurs solidaires de notre association en objectifs et plans d'action tout en y inscrivant en priorité la dimension humaine. Il doit donc être une ambition collective et un mouvement dynamique au service des personnes handicapées mentales et servir à la constante amélioration de l'accompagnement que nous devons à tous, à la valorisation et au respect du parcours de vie de chacun.

Il nous permet de forger un consensus autour des valeurs qui nous rassemblent, tout en indiquant les axes de développement que nous priorisons pour les cinq prochaines années. Cette mission que nous nous donnons nous oblige, au sens noble du terme, à une éthique exigeante qui est notre ligne de vie.

Le projet qui vous est présenté s'appuie sur nos 57 années d'expérience, se nourrit de l'histoire et se tourne vers l'avenir. Il nous faut donc intégrer notre passé, assumer notre présent et imaginer notre avenir.

Pour évoluer et progresser, une évaluation pointue a été réalisée, elle nous permet d'appuyer et de légitimer les prises de décisions sur les ajustements ou changements que nous avons à conduire.

Après avoir mis en œuvre précédemment la valorisation des rôles sociaux et des rôles professionnels qui sont le fondement de notre référentiel qualité, s'est imposée l'idée d'un mouvement associatif renforcé qui affirme sa volonté de permettre à tous d'apprendre ensemble, les uns des autres et les uns par les autres.

C'est cette volonté de solliciter les compétences de tous et notre capacité à les mobiliser qui donnera force à nos valeurs et sens à nos missions.

L'écriture de ce projet et sa mise en œuvre sont une formidable occasion de redynamiser la vie associative, car ce projet doit nous porter, nous rassembler, pour faire que notre association soit ouverte aux autres, ouverte à la recherche, capable de s'interroger et ainsi de progresser sans cesse, avec toutes les familles.

Françoise MARCHAND,
Présidente



Le mot de la Direction Générale.....



Le projet associatif global 2018-2022 est un pont qui permet de relier le temps, les hommes, l'action. Il est le fruit d'un travail collectif où tous les parents ont été invités à proposer, se positionner sur les attentes et les orientations à mettre en œuvre pour les 5 prochaines années.

C'est tout d'abord un pont entre hier, aujourd'hui et demain car il s'inscrit dans la continuité du précédent projet. Il réaffirme les valeurs fondatrices de l'association, celles qui l'ont fondée et qui sont le socle des acteurs d'aujourd'hui. Ce projet assure une liaison temporelle, une liaison qui assure la transmission, la non rupture et la continuité des forces à l'œuvre qui participent de la transformation de la société.

C'est aussi un pont entre les hommes et les femmes d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Ce projet associatif global rappelle l'action des pionniers et précise le cadre de l'action des hommes et des femmes d'aujourd'hui. Il précise le fonctionnement de l'association en fixant son organisation générale, les rôles et les missions de chacun dans la complémentarité des bénévoles et des professionnels. Ce PAG 2018-2022 permet d'assurer la continuité de l'engagement, de la volonté des hommes et des femmes, qui, depuis la création de l'association ont permis la reconnaissance des personnes handicapées, la nécessaire lutte des places qui a permis de créer leur propre place au sein de notre société.

Enfin, le PAG 2018-2022, c'est un pont entre l'intention et l'action : transformer les ambitions, les projets en action, faire le pont entre le projet de société et la manière dont cela se réalise au quotidien. Ce pont entre le politique et le stratégique doit permettre d'ancrer les nombreuses activités de l'association dans l'avenir en assurant le renouvellement de la vie associative, la solidarité entre ses membres et l'adaptation des établissements et services aux évolutions toujours nécessaires qui tendent à une personnalisation toujours plus accrue des réponses apportées au public accueilli.

Le PAG 2018-2022 se veut simple, abordable et volontariste. Il doit être un guide pour tous en énonçant clairement des objectifs moins nombreux mais atteignables, car comme le disait Sénèque :

« Il n'y a pas de vent favorable pour celui qui ne sait pas où il va »



Hugues MONFORT,
Directeur Général

PARTIE II : LES 8 PRINCIPES PROMOTEURS DE L'ACTION

« ASSOCIATIVE »

L'APAEI DE LA CÔTE FLEURIE ...

1

FONDATRICE ET
CONQUÉRANTE

2

DES PRATIQUES AU SERVICE
D'UNE ÉTHIQUE ET DE LA
QUALITÉ

3

UN SYMBOLE, UNE
INFLUENCE, UNE
LOYAUTÉ

4

SOLIDAIRE AU SERVICE
DES FAMILLES

5

L'ÉCOUTE ET L'ASSISTANCE
AUX PERSONNES

6

GESTIONNAIRE ET
RESPONSABLE

7

PARTENAIRE ACTIVE DU
RÉSEAU

8

EMPLOYEUR VISIONNAIRE
ET CONSTRUCTIF

PRINCIPE 1 : FONDATRICE ET CONQUERANTE

LE VIDE ET LE BESOIN, L'ÈRE DES FONDATEURS

La colère légitime, d'un couple condamné à faire classe à son domicile pour son enfant et deux de ses amis handicapés, faute de réponse éducative adaptée, est à l'origine de la création de l'association. Face à ce vide, M. et Mme VASNIER décident de fonder une association le 12 février 1960, l'association des papillons blancs de la Côte Fleurie, deviendra l'APAEI de la Côte Fleurie, dans le but d'ouvrir une école. Rapidement des familles se joignent à M. et Mme VASNIER. A la recherche d'une maison assez grande, la villa « La Chapelle » à Houlgate est retenue. Celle-ci peut être achetée et équipée grâce à un emprunt cautionné par quatre familles. Mme VASNIER sera responsable bénévole deux années pendant que M. VASNIER assure la présidence de l'association. La ville d'Houlgate est partie prenante dans le démarrage de l'association. Dès 1962, un dossier d'agrément d'un IMP (Institut Médico-Pédagogique) est déposé et du personnel qualifié est embauché. Les premiers services correspondent au projet fondateur des parents et au besoin le plus urgent : la prise en charge éducative.

LE TEMPS QUI PASSE, L'ÈRE DES CRÉATIONS

Les besoins des enfants évoluant avec l'âge, l'association va épouser le cycle de développement propre au mouvement de reconnaissance du handicap. C'est-à-dire qu'elle va créer des services au fur et à mesure de l'avancée en âge des enfants des adhérents : en 1965 ouverture d'un IMPro (Institut Médico-Professionnel), en 1966 ouverture du CAT de Dozulé, en 1972 ouverture du foyer Jean VASNIER destiné à l'hébergement des adultes travaillant en CAT, en 1976 ouverture d'un 2ème CAT à Troarn et en 1982 ouverture de la MAS de Dozulé et d'un foyer d'hébergement à Troarn. En 1963, les associations de France se fédèrent en union nationale : L'U.N.A.P.EI.

STRUCTURATION ET ORGANISATION, L'ÈRE DE LA PROFESSIONNALISATION

En 1983 et après 5 années de gestion des établissements concédée à l'ADAPEI du Calvados, l'APAEI de la Côte Fleurie reprend son autonomie et se structure autour d'un siège administratif situé aujourd'hui à Dives sur Mer. A cette époque, débute la séparation de la fonction politique mise en œuvre par les administrateurs fondateurs de la fonction technique mise en œuvre par les professionnels. L'association continue à répondre aux besoins avec : en 1985 le groupement de l'IMP et de l'IMPro en IME à Pont l'Evêque, en 1986 création d'une unité de CAT à Dives sur Mer, en 1990 première résidence constituée de 12 studios fonctionnant en foyer éclaté, en 1993 création du SESSAD, en 1995 ouverture du SAJH en redéploiement du Foyer de Troarn. De 1999 à 2005, l'APAEI poursuit le développement et l'adaptation de ses services. En 2006, le FAM a obtenu son autorisation de fonctionnement. Il est destiné à accueillir des personnes présentant des troubles psychiques.

PRINCIPE 2 : AU SERVICE D'UNE ÉTHIQUE ET DE LA QUALITÉ

L'APAEI de la Côte Fleurie adhère implicitement aux valeurs et principes exprimés par la Charte éthique et déontologique des Associations membres de l'UNAPEI, établie lors du congrès d'Angers en 2002.

Par ailleurs, les actions de l'APAEI de la Côte Fleurie s'appuient sur la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie.

Enfin, l'APAEI de la Côte Fleurie souhaite plus particulièrement mettre en avant les valeurs qu'elle cultive et qui sont le propre de son engagement et de la qualité de la prise en charge qu'elle promeut au service des personnes accueillies dans ses établissements.

RESPECT DE LA DIGNITÉ ET DES DROITS

La personne handicapée comme tout être humain mérite un respect inconditionnel, quel que soit l'âge, le sexe, la santé physique ou mentale, la religion, la condition sociale ou l'origine ethnique de l'individu.

La personne handicapée doit pouvoir faire valoir ses droits et évoluer dans un espace qui convienne à ses difficultés, c'est pourquoi l'association **favorise l'expression individuelle** des besoins et **adapte l'environnement** aux capacités de la personne.

La personne accueillie doit recevoir les prestations en fonction de ses besoins, à chaque étape de sa vie et être soutenue dans les actes de sa vie quotidienne, de sa vie affective et vie sociale.

L'association s'engage à ce que l'intégrité physique des personnes accueillies ne soit pas menacée et pose comme principe de mener une politique en faveur de la prévention de la maltraitance et de la promotion et la morale de la bientraitance. Elle démontre ainsi qu'elle est particulièrement attentive à la vulnérabilité des personnes accueillies.

SOLIDARITÉ ET ÉCOUTE FAMILIALES

Les familles, fortes de leur communauté de destin, s'engagent à être solidaires, à se soutenir et être à l'écoute les unes des autres. Elles partagent leur expérience pour mieux construire ensemble l'avenir de leur enfant.

L'Association développe des actions en faveur des familles sans solution.

ÉQUITÉ

L'association s'engage à ce que l'ensemble des personnes accueillies bénéficie d'un juste accompagnement correspondant à leurs besoins individuels. Chaque professionnel prête une égale attention à la demande de toute personne accueillie et recherche une aide adaptée à chacun.

TOLÉRANCE

L'association est **RESPECTUEUSE DES LIBERTÉS** de toute personne accueillie, de ses manières de penser et d'agir, de ses opinions politiques et religieuses. Chaque usager, parent, professionnel et bénévole s'engage à accepter l'autre dans toute sa différence.

PROFESSIONNALISME

La compétence et la qualification visent à la mise en œuvre de bonnes pratiques professionnelles. L'association s'engage dans une politique d'emploi et de formation du personnel dans le but de **GARANTIR LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU**.

Chaque professionnel doit adopter une attitude intègre et apporter un accompagnement individualisé aux personnes accueillies.

POLITIQUE DE QUALITÉ ET DE BIENTRAITANCE

L'APAEI élabore une politique de bientraitance qui passe par une volonté affirmée du signalement de tout incident concernant les usagers. Pour cela, en lien avec les établissements, elle élabore et valide une **PROCÉDURE DE SIGNALEMENT ET VEILLE** à la mise en œuvre des obligations légales en la matière. L'APAEI engage une formation continue et transversale à l'égard de tous les salariés pour une approche globale et universelle du processus de bientraitance.

ESPRIT DE COOPÉRATION ET CONFIANCE

L'association défend et encourage le **RESPECT MUTUEL ET LA COOPÉRATION HARMONIEUSE** entre les familles, usagers, professionnels et bénévoles qui partagent et mettent en œuvre ses valeurs.

TRANSPARENCE

L'association garantit à la personne accueillie **L'ACCÈS AUX INFORMATIONS** la concernant. Elle s'engage à être honnête et sincère dans la transmission des informations qui concernent son fonctionnement, ses projets et sa gestion.

DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE

L'Association se conforme et applique les textes en vigueur (Lois 2002-2, du 11 février 2005, etc.).

Le préalable à tout accompagnement de qualité passe par une **ÉVALUATION RÉGULIÈRE** des pratiques et de la réalisation des objectifs. Le législateur conscient de cette nécessité, a prévu dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002 deux types d'évaluation :

- Une **évaluation interne** communiquée tous les cinq ans à l'autorité ayant délivré l'autorisation. Cette évaluation concerne les activités et la qualité des prestations délivrées par les établissements et services au regard de procédures, de références et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles.
- Une **évaluation externe** effectuée par un organisme extérieur au cours des sept années suivant l'autorisation ou son renouvellement. C'est au vu de l'évaluation externe que l'autorité compétente détermine les modalités du renouvellement.

Cette évaluation couvre plusieurs champs de préoccupations :

- Evaluation des **BESOINS** pour les personnes accueillies.
- Evaluation de la **QUALITÉ** du service rendu par les établissements et services aux personnes accueillies.
- Evaluation des **ACTIVITÉS** et de la qualité des prestations délivrées par les établissements et services.
- Evaluation de la **QUALITÉ** du service rendu par les instances associatives et le Siège.

L'évaluation s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue menée par l'APAEI de la Côte Fleurie sur l'ensemble des établissements et services, le Siège et l'Association.

PRINCIPE 3 : UN SYMBOLE, UNE INFLUENCE, UNE LOYAUTÉ

Depuis 57 ans, l'association de la Côte Fleurie œuvre dans l'intérêt des personnes handicapées et de leur famille. Son action reconnue, sur le territoire et même au-delà, cultive des valeurs, une éthique, une loyauté reconnues dans ses actions, dans le seul souci d'apporter une réponse individualisée et de qualité aux personnes handicapées mentales dont elle a la charge.



L'APAEI de la Côte Fleurie s'engage par ses prises de position auprès des pouvoirs publics, dans le but de faire progresser les droits des personnes handicapées.



L'APAEI de la Côte Fleurie tisse un réseau de rapports avec les associations et les mouvements qui font référence aux mêmes valeurs défendues avec la ferme intention que ses idées et actions essaient.

L'APAEI de la Côte Fleurie est un endroit ouvert, accueillant, vivace et démocratique, impliquée dans la vie de la cité, capable de se mobiliser pour la reconnaissance de son rôle et ses compétences. L'audace, l'expertise, la compétence des femmes et des hommes qui la composent, constituent un vecteur de volonté, pugnaces et progressistes, capables de dessiner sans relâche, les perspectives et les engagements de demain.

PRINCIPE 4 : SOLIDAIRE AU SERVICE DES FAMILLES

LA VIE ASSOCIATIVE ET LA POLITIQUE D'ACTION FAMILIALE

L'ambition de l'APAEI de la Côte Fleurie est de développer une politique familiale qui a pour but d'écouter, d'échanger, d'informer et d'accompagner les familles dans leurs démarches, c'est pourquoi :

- Elle leur fait connaître son projet associatif, son fonctionnement, et les services qu'elle propose.
- Elle informe ses adhérents sur l'actualité sociale, législative, administrative concernant la personne handicapée mentale et sa famille, mais aussi sur la vie associative, les manifestations et actions proposées à tous niveaux.
- Elle communique auprès des familles par des moyens multiples : site internet, diffusion de revues et ouvrages spécialisés, réunions dans les établissements, réunions à thèmes, expositions.
- Elle confie aux établissements le soin de relayer les informations auprès de toutes les familles sur l'existence et les missions de l'association.

L'APAEI de la Côte Fleurie donne aux familles et à l'entourage de la personne handicapée une place aussi importante que particulière, c'est pourquoi :

- Elle leur apporte, grâce à des instances appropriées, la formation nécessaire afin de les rendre acteurs, de les préparer à l'action et à l'innovation.
- Elle développe la solidarité entre ses membres, elle est particulièrement attentive aux familles qui espèrent une solution et met en œuvre tous les partenariats pour apporter des réponses.
- Elle garantit le respect des textes en vigueur concernant la place des parents et les incite vivement à occuper cette place.
- Elle est soucieuse de maintenir ou d'améliorer la qualité de vie familiale.
- Elle facilite le lien familial au sein de ses services et établissements.

NOTRE ASSOCIATION ET NOS SERVICES

L'association place sa politique d'action familiale au centre de ses préoccupations avec pour ambition de pérenniser le caractère familial de l'Association.

ELLE RECONNAÎT LA FAMILLE POUR :

Promouvoir la citoyenneté et la dignité de la personne handicapée mentale.

Proposer des solutions d'accompagnement pour toutes les personnes handicapées quel que soit leur âge.

Veiller à la qualité du service, notamment dans le cadre des actions de bientraitance.

LES ENJEUX PRINCIPAUX POUR DÉVELOPPER LA PARTICIPATION DES FAMILLES :

Favoriser les rencontres et échanges entre les familles.

Rechercher leur implication dans les choix et dans les réalisations des objectifs associatifs.

Rechercher une participation des parents des jeunes enfants à la vie associative.

Mobiliser les familles lors des portes ouvertes, des opérations brioches et des forums.

LES MOYENS D'ACTION :

Elle **rencontre** individuellement et collectivement les familles. La présidente rencontre les personnes qui le souhaitent. Les administrateurs vont à la rencontre des familles en commissions familiales, lors des Conseils de la Vie Sociale et des fêtes familiales.

Elle **représente** les familles dans les instances nationales, départementales et locales. Elle est représentée à la MDPH par un administrateur mandaté.

Elle **fait connaître** ses projets et réalisations.

Elle est **force de propositions**, d'actions et de pressions pour que la personne handicapée puisse trouver une place dans la société.

PRINCIPE 5 : L'ÉCOUTE ET L'ASSISTANCE AUX PERSONNES

L' APAEI FÉDÈRE

les personnes handicapées, leurs familles et leurs amis autour d'un projet dans lequel sont défendues des valeurs d'écoute, de soutien, d'assistance.

L'APAEI EST OUVERTE

à toutes les personnes handicapées intellectuelles et à leur famille qu'elle écoute, conseille, aide et plus précisément vis-à-vis de celles qui sont sans réponse ou démunies.

L' APAEI S'ATTACHE

à donner à chaque personne accueillie, les moyens de développer ses capacités, de s'intégrer dans les meilleures conditions dans la société, de devenir un acteur social à part entière.

L'APAEI DÉFEND

et protège les droits des personnes, notamment leur expression, et prend l'initiative d'action ou de solution nécessaires dans les domaines liés à l'éducation, l'aide précoce, la scolarisation, la formation, l'emploi, le logement, la protection...

PRINCIPE 6 : GESTIONNAIRE ET RESPONSABLE

L'APAEI est une association gestionnaire de services et d'établissements spécialisés. Elle veille à développer les compétences et l'emploi le plus conforme aux besoins des usagers. Elle s'emploie à maintenir et accroître les moyens dont elle dispose et qui lui sont attribués par les pouvoirs publics afin de conserver un haut niveau de qualité des prestations.



L'APAEI s'attache à gérer les fonds publics de manière efficiente et responsable, dans un souci de transparence et de rigueur.

Sa politique « Ressources Humaines » est rigoureuse. Le recrutement des personnels s'effectue sur des critères de compétences et de sensibilité au secteur. Elle veille à la bonne gestion des compétences et à leur amélioration continue. Elle assure une gestion des ressources humaines dynamique, valorisante et motivante.

L'APAEI s'attache à donner les meilleures conditions pour l'accomplissement des missions et la bonne valorisation des parcours professionnels.



Consciente que les ressources ne sont pas inépuisables, l'APAEI met en œuvre progressivement une démarche de développement durable dont le but est de rechercher prioritairement le développement social et notamment la qualité de l'accompagnement des personnes accueillies mais également sur le plan financier, avec une meilleure utilisation des fonds alloués, et enfin sur le respect de l'environnement, en prenant en compte les questions liées à l'énergie, le tri, les achats, etc... La démarche de développement durable est un projet global d'amélioration continue profitable à tous.

PRINCIPE 7 : PARTENAIRE ACTIVE DU RÉSEAU

INSCRIPTION DANS LES RÉSEAUX ET PARTENARIATS

L'association souhaite que son action soit reconnue sur le plan local et régional et a pour ambition de trouver des solutions à ses adhérents en portant leur parole devant des instances régionales ou nationales.

L'APAEI est très attachée à sa présence dans les instances où s'étudient et se décident le présent et l'avenir de la personne handicapée mentale. Elle se met donc en situation de défendre les intérêts des personnes et les valeurs qui sont les siennes.

C'est pourquoi, l'APAEI de la Côte Fleurie adhère et est fédérée à des associations qui nous représentent sur l'ensemble du territoire national :

L'UNAPEI

(Union Nationale des Associations de Parents et Amis des Personnes Handicapées Mentales) qui nous permet de nous tenir au fait des politiques publiques, menées à l'échelon national en faveur des personnes handicapées et qui se déclinent en actions à mettre en œuvre au niveau local. L'UNAPEI est en particulier impliquée dans la réflexion législative pour faire connaître aux pouvoirs publics les attentes et les besoins des personnes handicapées et pour défendre leurs droits. Le congrès annuel de l'UNAPEI est une manifestation facilitant la rencontre et l'échange entre parents engagés et permet de garder l'esprit militant à l'origine de notre action.

NEXEM

Syndicat d'employeurs, qui apporte son expertise dans le cadre juridique, la gestion et le développement de projets des établissements.

L'UDAPEI

(Union Départementale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés) et l'URAPEI (Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés) représentent le mouvement parental dans les instances départementales et régionales, rendent compte aux associations qu'elles fédèrent de leurs missions. Elles recueillent les avis et les problèmes de celles-ci et engagent les débats sur les actions.

PRINCIPE 8 : EMPLOYEUR VISIONNAIRE ET CONSTRUCTIF

L'APAEI FIXE des objectifs et possède une vision de l'avenir fondée essentiellement sur une croyance indéfectible aux potentiels et à la contribution des personnes ayant une déficience.

L'APAEI VISUALISE les besoins des personnes handicapées et la façon d'y répondre dans l'intérêt de sa mission. Elle fixe des priorités basées sur ses valeurs fondamentales.

L'APAEI PARTICIPE et fait participer l'ensemble de ses professionnels aux évolutions souhaitées dans le souci permanent de faire évoluer l'organisation et les prises en charge. Les évolutions qu'elle porte, les changements qu'elle accompagne sont le fruit d'une vision politique capable de porter « son projet » à long terme. Ces intentions stratégiques sont nécessaires et doivent être comprises pour donner du sens.

L'APAEI OUVERTE, en capacité d'anticiper, de s'engager, de voir au-delà du handicap.

L'APAEI S'ATTACHE à créer des conditions de dialogue constructif, ouvert sur l'environnement dans le but d'associer aussi souvent que possible l'ensemble des acteurs aux choix définis et portés.

L'APAEI S'ENGAGE à prendre en compte, les besoins des personnes dans les domaines de compétences suivantes :

Le secteur de l'enfance : l'accompagnement éducatif et thérapeutique de l'enfant handicapé.

Le secteur de l'adulte : l'accompagnement, éducatif et thérapeutique, l'insertion sociale et professionnelle de l'adulte handicapé.

PARTIE III : L'ORGANISATION ASSOCIATIVE

LES MEMBRES DU BUREAU

Présidente**Françoise MARCHAND**

Président Adjoint**Jean ANDRE**

Vice Président.....**François HORENT**

Trésorière.....**Liliane FRANCOIS**

Trésorier Adjoint.....**Michel VILLETTE**

Secrétaire.....**Pascal SEVESTRE**

Secrétaire Adjoint.....**Fabienne BUNOST**

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Clotilde **CHIRET**

Claude **PERIERS**

Christel **GROS**

Liliane **PLANTEGENEST**

Françoise **LEFRANC**

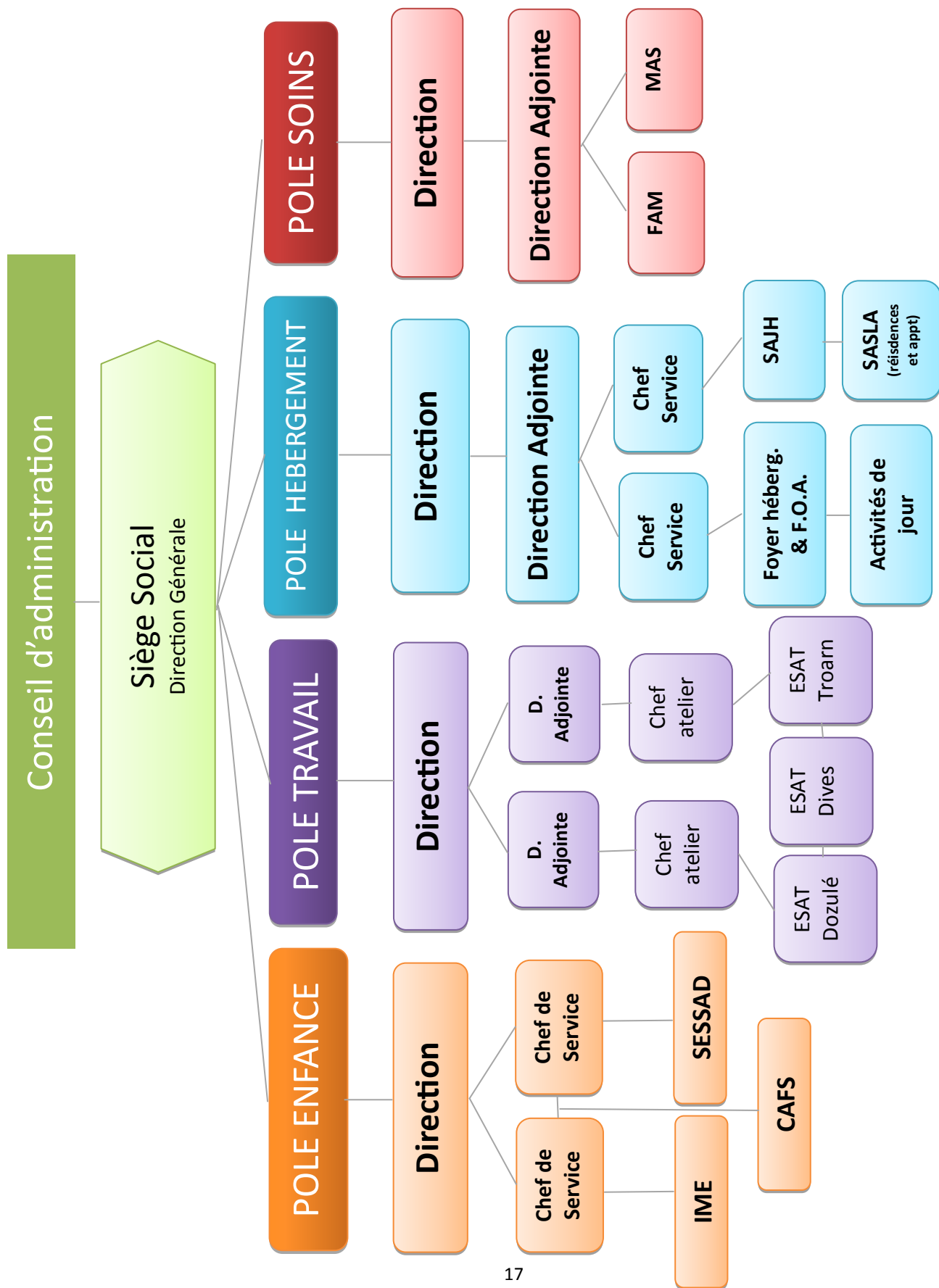
Chantal **RASSELET**

Dominique **LEGRIP**

Christine **SAMSON**

Monique **PERIERS**

L'ORGANIGRAMME DE L'ASSOCIATION



LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

L'A.P.A.E.I de la Côte Fleurie
est une association de 1901.
Son organisation est précisée
dans ses « statuts ».

L'A.P.A.E.I. dispose d'un
siège social qui a reçu un
agrément en date du
23/12/2004.

L'Assemblée Générale Associative (A.G.) se réunit une fois par an et approuve les rapports d'activité, valide le rapport d'orientation et délibère sur le rapport financier après certification des comptes par le commissaire aux comptes. L'Assemblée Générale élit les membres du Conseil d'Administration (CA).

Le Conseil d'administration composé de 6 à 20 membres, élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale Ordinaire. Il définit les orientations politiques de l'Association et décide des actions à mener selon les besoins identifiés. Le Conseil d'Administration élit les membres du bureau : Président / Président Adjoint / Vice Président / Secrétaire & Secrétaire Adjoint / Trésorier & Trésorier Adjoint. Le Président représente l'Association dans tous les actes de la vie civile conformément aux statuts notamment en matière judiciaire. Le Conseil d'Administration définit l'organigramme de fonctionnement. Les directeurs participent à titre consultatif aux séances du Conseil d'Administration.

Le Bureau exécutif du Conseil d'Administration comprend le Président, le Président Adjoint et les membres désignés. Il a pour mission de gérer l'Association et de mettre en œuvre les délibérations du Conseil d'Administration.

Les Conseils de la Vie Sociale

Conformément au code de l'Action Sociale, il est institué un Conseil de la Vie Sociale dans chaque établissement. Il donne son avis et fait des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement. Le CVS se réunit 3 fois par an. Il est composé de représentants des personnes accueillies, de représentants légaux ou familles, d'un membre du personnel et de l'association gestionnaire. Le C.V.S. s'intéresse à l'organisation intérieure et la vie quotidienne de l'établissement. Le directeur de l'établissement ou son représentant y participe avec voix consultative. Il peut, s'il le juge utile, appeler toute personne à participer à ses travaux. Cette personne a une voix consultative.

LES COMMISSIONS

L'Association doit sans cesse s'adapter. Les Commissions ont pour fonction de réfléchir et de proposer des évolutions, elles participent aussi au développement de l'association. Elles sont animées par les administrateurs.

LA COMMISSION DES COMPTES

- Approuve et affecte les comptes et résultats financiers de l'association
- Statue sur les projets de financements

LA COMMISSION DU PATRIMOINE

- Alerte et promeut l'amélioration de la qualité et de la sécurité réglementaire des locaux
- S'assure du développement des ensembles architecturaux en fonction des besoins des usagers
- Gère le suivi de la réalisation de gros travaux et acquisitions immobilières
- Dispose d'une connaissance technique pour statuer sur les prises de décisions patrimoniales
- Travaille en lien avec les institutions locales

LA COMMISSION

D'ANIMATION FAMILIALE

- Accompagne les familles qui en font la demande
- Soutient les familles en difficultés ou situation d'urgence
- Participe à la recherche de nouveaux adhérents et les fidélise
- Promeut l'engagement associatif par la recherche de nouveaux administrateurs
- Recherche la participation active des familles dans la vie associative
- Propose des temps d'échange et de partage

LA COMMISSION

D'ORIENTATION ET DES PARCOURS

- Etudie les listes d'attente
- Définit les critères des priorités d'accueil
- Examine et définit les besoins avec les directions de pôle
- Recense les besoins et leurs évolutions

LA COMMISSION DU PERSONNEL

- Assure l'embauche des Cadres
- Prend position sur les questions importantes liées à la gestion du personnel y compris les mesures disciplinaires.

LE SIÈGE SOCIAL

LA DIRECTION GÉNÉRALE est le responsable hiérarchique de l'ensemble des personnels des établissements et pilote l'équipe de direction. Elle est responsable de la gestion de l'ensemble des établissements et services de l'association. La Direction Générale participe avec le Conseil d'Administration à la définition de la politique sociale et économique de l'Association et la met en œuvre. Elle rend compte de son action au Président et au bureau exécutif.



LES MISSIONS DU SIEGE

Un des rôles primordiaux du siège est de faire vivre la philosophie du projet associatif, de la mettre en action au cœur des pratiques des établissements et d'exprimer les valeurs qui y sont inscrites dans la vie de tous les jours.

Le personnel du Siège est chargé des fonctions de direction, d'animation et d'administration générale, de :

- la bonne **exécution des décisions** des instances statutaires de l'Association.
- la mise en œuvre de la **politique associative**.
- le développement de la vie associative.
- **l'animation et de la coordination** d'une équipe de Directeurs.
- la conduite des **études et recherches** dans l'Association.

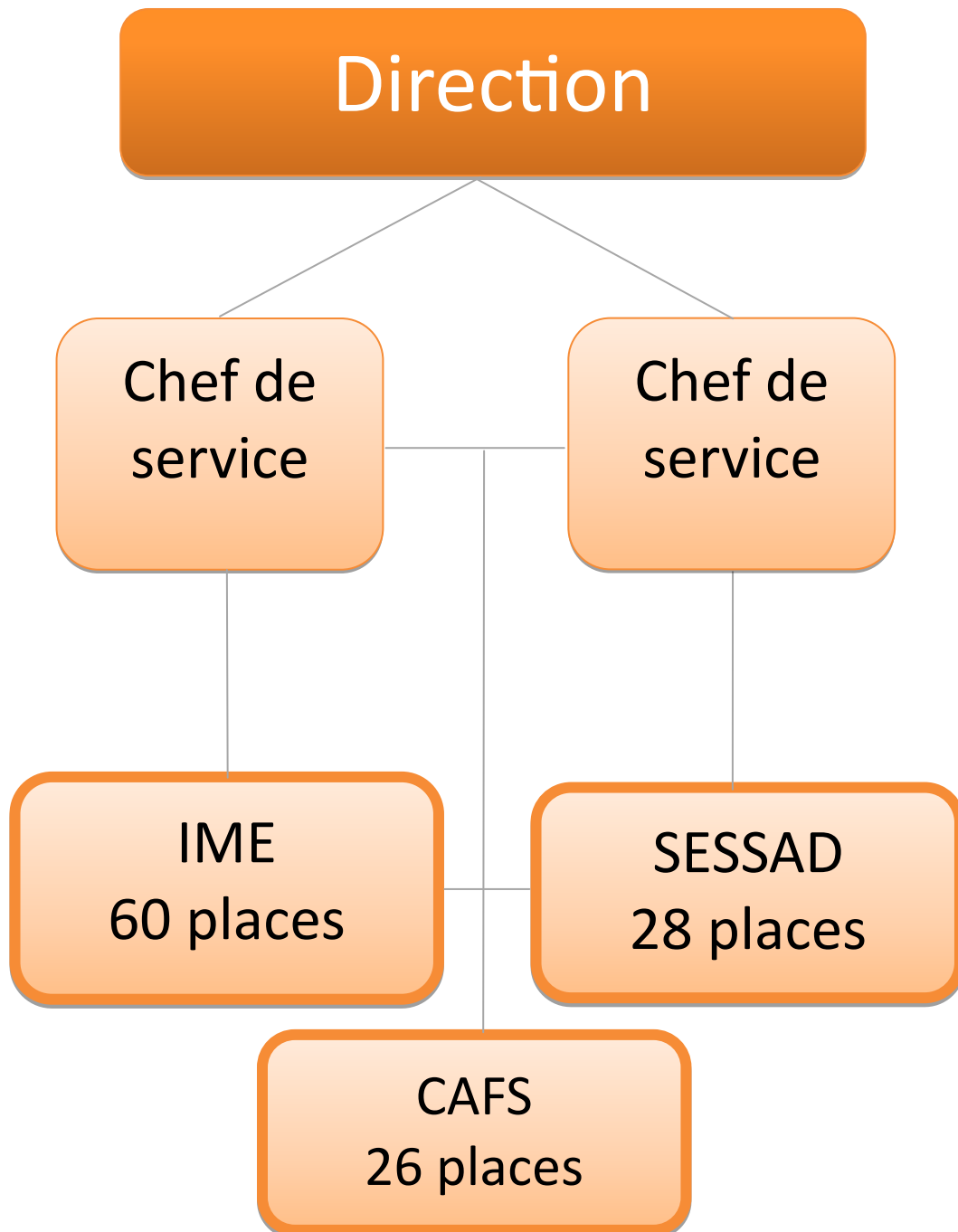
LE SERVICE DU SIÈGE

ne peut s'entendre que dans le cadre d'un lien constant avec les équipes de direction des établissements. Ils se déclinent sous plusieurs formes et dans différents secteurs :

- Le **suivi du travail** effectué auprès des personnes accueillies dans les établissements
- La participation des **familles**
- La gestion **financière**
- La gestion du **personnel**
- La gestion **administrative**
- La **démarche « qualité »**
- La mise en place de **nouveaux projets**
- La **communication** et la diffusion de l'information.

LES PÔLES DE L'ASSOCIATION

PÔLE ENFANCE



PÔLE ENFANCE



L'Institut Médico Educatif (I.M.E.)

4 UNITÉS

1. Une unité pour les enfants atteints de déficience intellectuelle et de troubles envahissants du développement de 3 à 20 ans, avec une scolarité intégrée.
2. Une unité d'enfants et adolescents polyhandicapés.
3. Une unité d'apprentissage de 16 à 20 ans.
4. Un internat de semaine pour les plus de 16 ans.



L'Institut Médico
Educatif est situé à
Pont l'Evêque.
L'établissement a
une capacité
d'accueil de 60
enfants et
adolescents de 3 à
20 ans.

LES OBJECTIFS DE L'I.M.E.

- Répondre à des besoins sociaux et médico-sociaux éducatifs pour les enfants, adolescents et jeunes adultes déficients intellectuels.
- Rechercher des formes de prise en charge les plus diversifiées et innovantes au niveau des modalités d'accueil.
- Développer les processus favorisant l'intégration scolaire.
- Garantir les droits des usagers et favoriser une démarche de bientraitance à l'égard des usagers.

PÔLE ENFANCE

Service d'Education Spécialisé et de Soins À Domicile (S.E.S.S.A.D.)

Le SESSAD est un **service de proximité**, dispensant un accompagnement médico-éducatif aux enfants âgés de 0 à 20 ans dont les **difficultés intellectuelles ou motrices**, ainsi que des **troubles du comportement** et du **développement**, pouvant contrarier leur intégration scolaire et sociale.



Le SESSAD est
situé à Pont
l'Evêque et
bénéficie d'un
agrément de 28
places.

LES OBJECTIFS DU S.E.S.S.A.D.

- Apporter aux familles et à l'entourage, **conseils** et accompagnement.
- Favoriser **l'accompagnement scolaire**, soutenir l'intégration scolaire et l'acquisition de l'autonomie.
- Permettre un accompagnement **individualisé** pour chaque enfant. La mobilité de cette structure permet une intervention le plus souvent à domicile ou en milieu scolaire.
- Aider au **développement** psycho-moteur.
- Aider aux **diagnostics** et aux futures orientations.

PÔLE ENFANCE

Centre d'Accueil Familial Spécialisé (C.A.F.S.)

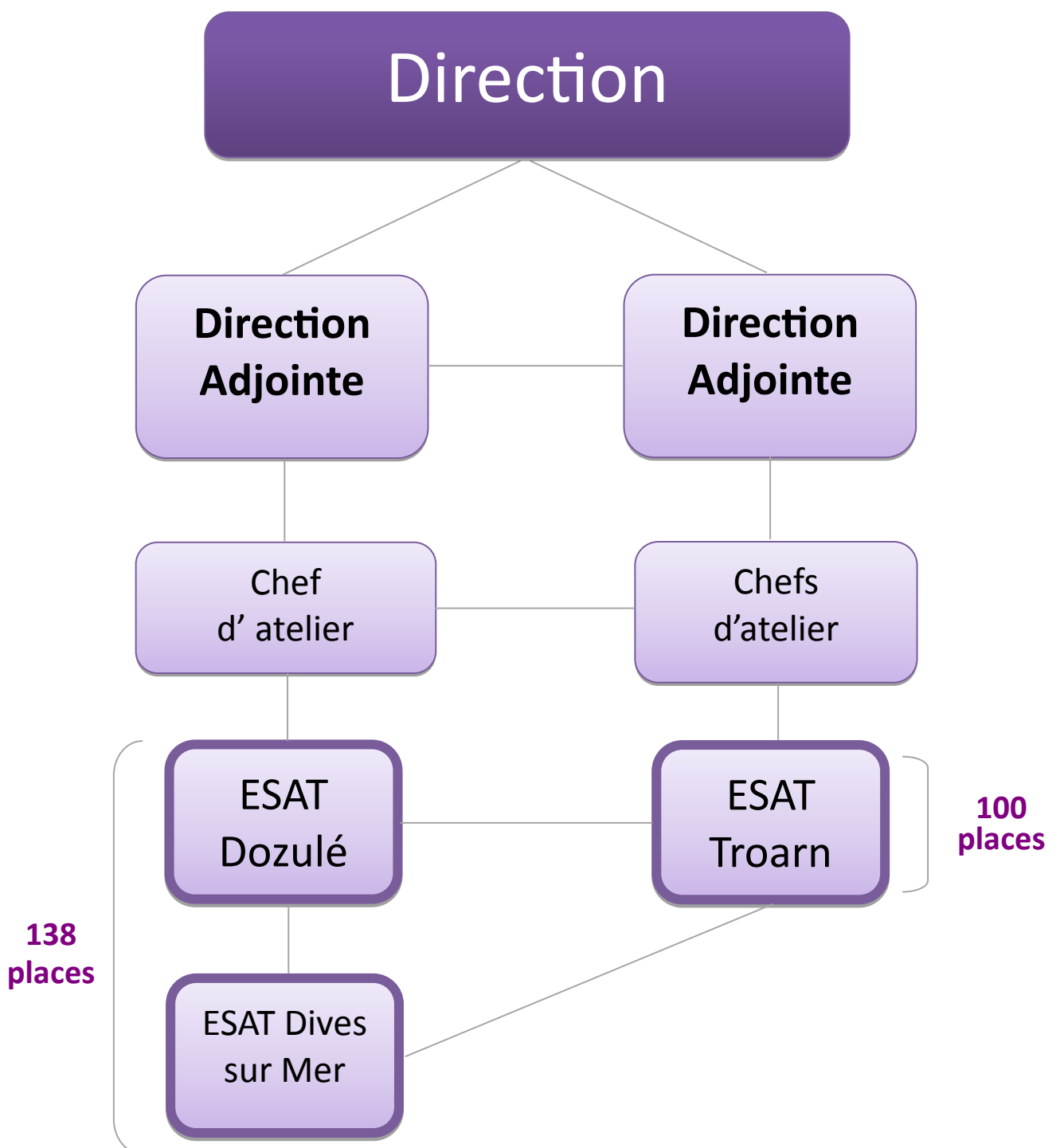
Le C.A.F.S. bénéficie d'un agrément de **26 PLACES**. Il a pour but d'accueillir des enfants ou adolescents et de mettre à leur disposition un **ENVIRONNEMENT PSYCHOLOGIQUE, EDUCATIF** et **AFFECTIF** complémentaire de celui qu'ils peuvent trouver dans leur propre entourage.

Le C.A.F.S. organise l'accueil des enfants ou adolescents au sein des familles de substitution (Assistants Familiales) et aide au **MAINTIEN DES RELATIONS** et liens familiaux en repositionnant les parents à leur juste place.

L'équipe pluridisciplinaire garantit un **SUIVI PERSONNALISÉ** de chaque enfant ou adolescent accueilli. Un lien permanent est assuré avec les Assistants Familiales, l'équipe pluridisciplinaire et l'IME (structure support).

L'accueil au C.A.F.S. est personnalisé, **MODULABLE** et fonctionne toute l'année.

PÔLE TRAVAIL



PÔLE TRAVAIL

Etablissements et Services d'Aide par le Travail (E.S.A.T.)

Deux établissements, un situé à **TROARN** l'autre à **Dozulé et Dives sur Mer** d'une capacité d'accueil de :

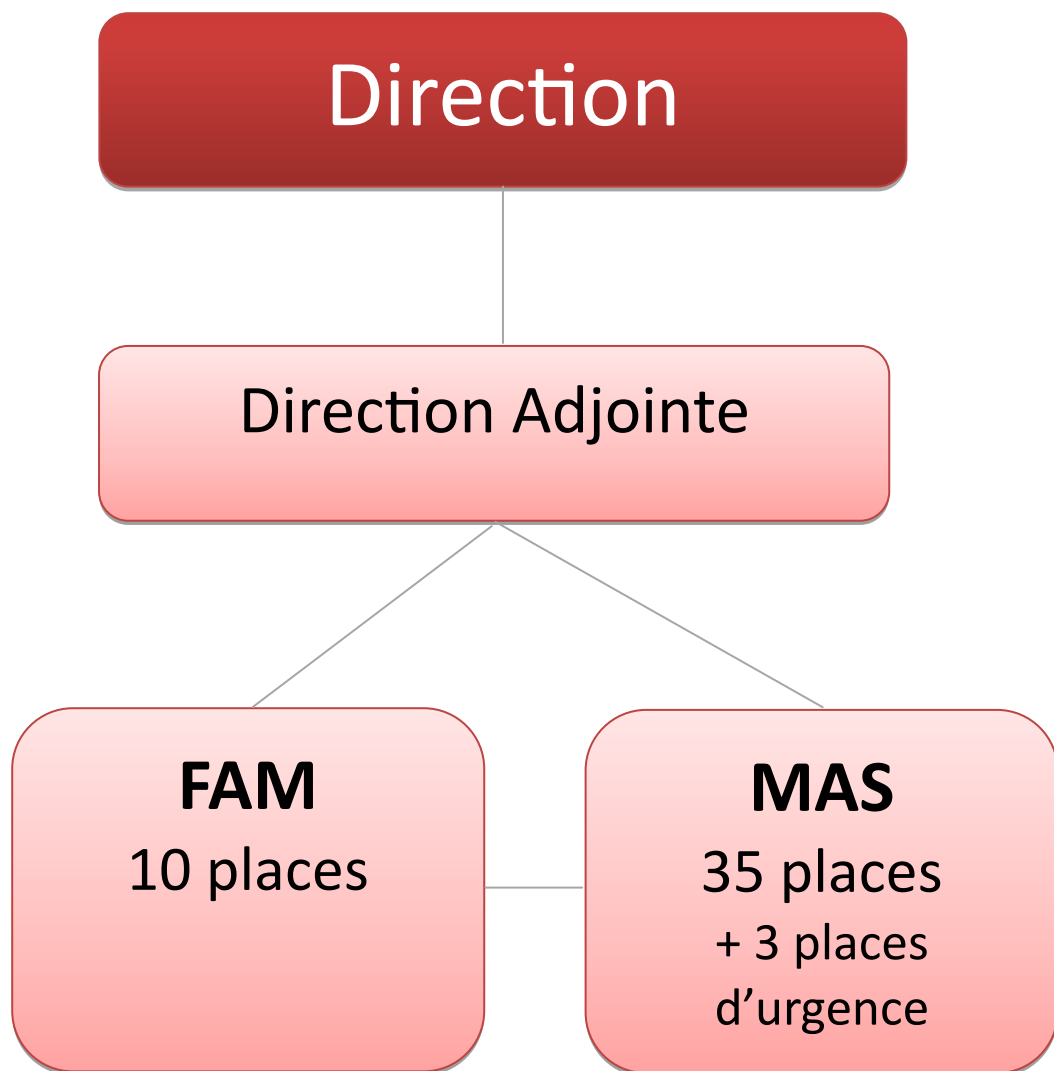
- **230 places** pour personnes handicapées mentales
- **10 places** pour personnes déficientes avec troubles psychiques



LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE L'ÉTABLISSEMENT

- Orienter, guider et soutenir dans l'activité professionnelle et la vie quotidienne.
- Maintenir les acquis et former.
- Favoriser l'épanouissement, l'autonomie et la responsabilité individuelle.
- Apporter la sécurité dans les divers registres de l'activité et des relations.
- Assurer une intégration dans la société par le « travail aidé ».
- Améliorer en continu les conditions d'accueil et de prise en charge.

PÔLE SOINS



PÔLE SOINS

La Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)

LES OBJECTIFS DE LA MAS

Assurer la **PROTECTION** de la personne accueillie.

ACCOMPAGNER les personnes au quotidien.

Assurer le **MIEUX ÊTRE** des personnes accueillies.

Garantir les **DROITS** de la personne handicapée.

Construire et partager avec la personne accueillie et/ou son représentant légal un véritable **PROJET DE VIE** individualisé.

Assurer le **SUIVI MEDICAL**.



32 internes
3 externes
3 accueils
d'urgence

Le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)

LES OBJECTIFS DU FAM

S'inscrire dans un parcours de **VALORISATION PAR LE TRAVAIL**

Construire et partager avec la personne accueillie un véritable **PROJET DE VIE**

Conduire le **SUIVI MEDICAL** des usagers

Sortir de l'épuisante succession des échecs, des crises, du rejet des autres.

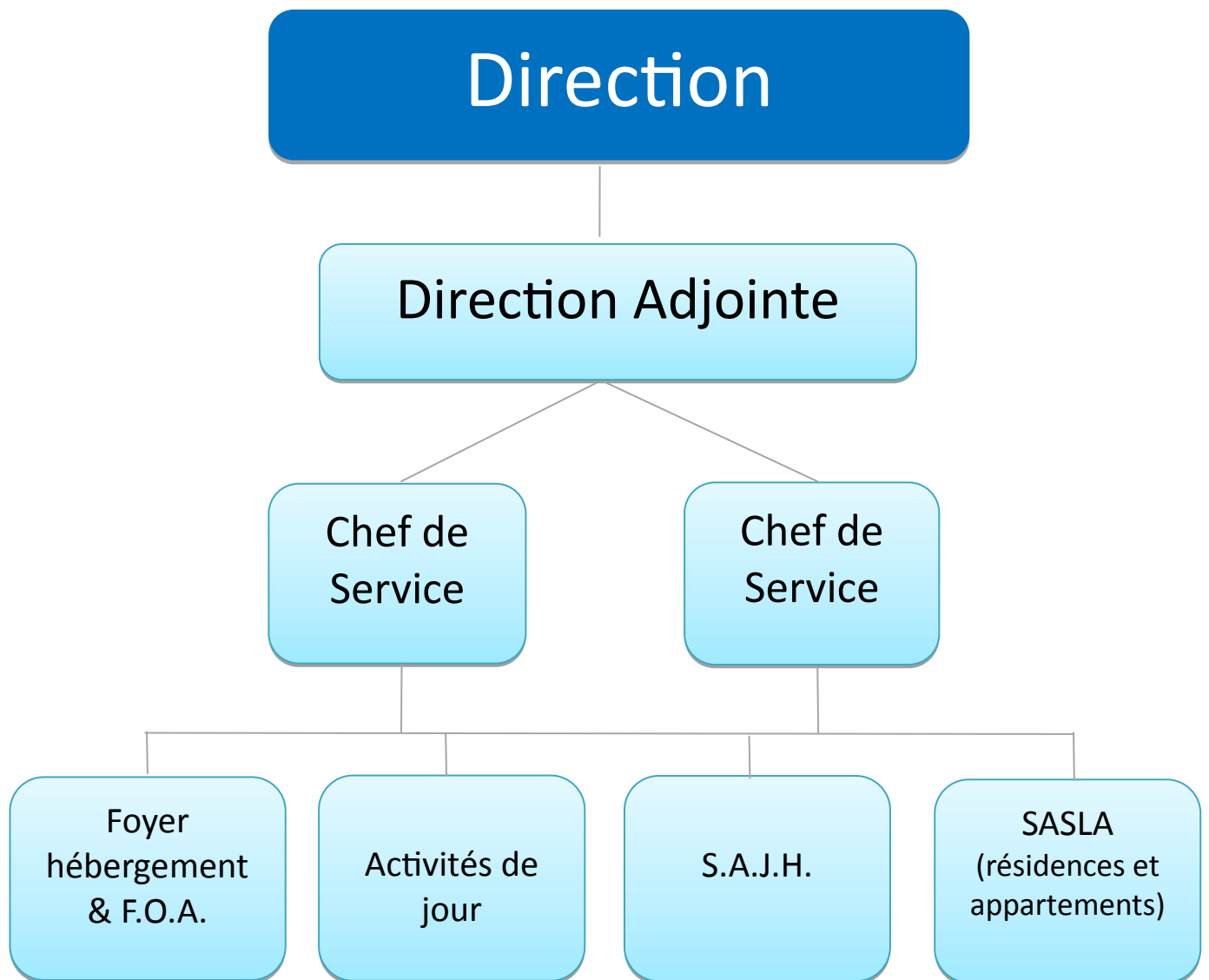
Contribuer à améliorer les **INTER RELATIONS**

DONNER UN SENS à leur existence au-delà des symptômes

10 adultes déficients intellectuels présentant des troubles psychiatriques. Le FAM est adossé à une **section spécialisée d'ESAT**



PÔLE HÉBERGEMENT



PÔLE HÉBERGEMENT

Le Foyer Jean Vasnier 2 établissements

Le foyer d'hébergement pour travailleurs en ESAT

LES OBJECTIFS DU FOYER D'HÉBERGEMENT

- Un accès à un logement de qualité.
- Une assistance physique aux actes de la vie quotidienne.
- Un accès aux apprentissages appliqués à la gestion des actes de la vie quotidienne.
- L'accès à l'environnement social par la pratique d'activités de loisirs, culturelles, sportives et l'utilisation des prestations de services extérieurs à la structure.
- L'accès aux informations et la possibilité pour les résidents d'entretenir des relations avec des personnes ressources (environnement familial et social).

+

45 places en
internat
1 place en accueil
d'urgence

Le Foyer Occupationnel pour Adultes vieillissants (F.O.A.)

LES OBJECTIFS DU FOYER OCCUPATIONNEL

- Créer un lieu de vie unique, adapté aux rythmes de vie des personnes où les notions de confort, de bien-être et de soins seront primordiales.
- Favoriser l'autonomie via une démarche de maintien de toutes les capacités développées.
- Développer un cadre de vie rassurant et sécurisant par la présence de l'équipe éducative et de soins.
- Un accompagnement adapté aux pathologies liées au vieillissement.

+

15 places en
internat

PÔLE HÉBERGEMENT

Les résidences

LES OBJECTIFS DES RÉSIDENCES

- Accompagner dans la vie sociale la personne déficiente intellectuelle, faciliter son insertion et son intégration dans la société.
- Favoriser son épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne, sociale et professionnelle.
- Accompagner à sa demande, sa surveillance médicale et ses soins par les services externes. Le personnel n'assure pas les soins mais surveille la prise des prescriptions médicales sur transmission de l'ordonnance.
- Mettre à sa disposition les activités d'insertion et de socialisation, d'apprentissages et de soutien concernant le ménage, l'hygiène, l'animation et les loisirs.



55 places
4 unités
d'hébergement

Les appartements supervisés

LES OBJECTIFS DU SERVICE

- Accompagner dans la vie sociale la personne déficiente intellectuelle à son domicile et maintenir ses acquis.
- Aider aux démarches administratives.
- Faciliter son intégration dans l'environnement et dans les activités culturelles/sociales de la commune.

+

25 personnes
accompagnées

Le S.A.J.H. (Service d'Activité de Jour et d'Hébergement)

LES OBJECTIFS DU SERVICE

- Développer et maintenir les apprentissages élémentaires de la vie quotidienne.
- Participer à la Vie Sociale.
- Proposer des activités non productives par des réalisations diverses.
- Développer des activités d'expression et de loisirs visant le bien être et le développement personnel.
- Proposer aux personnes handicapées vieillissantes un accompagnement adapté à leur rythme.

+

32 internes en Foyer de Vie
35 externes en Activités de Jour

PARTIE IV : LE PLAN D'ACTIONS

2018-2022

Action 1

Mieux connaître et faire connaître l'association

Action 2

Agir sur la société

Action 3

Développer une vie associative active et
solidaire

Action 4

Une dimension gestionnaire : fortifier l'avenir
de l'association

MIEUX CONNAITRE ET FAIRE CONNAÎTRE L'ASSOCIATION

PRÉSENTER L'ASSOCIATION : MISSION, RÔLE ET FONCTIONNEMENT

- ☑ Rappeler le champs d'action de l'association lors des fêtes des établissements
- ☑ Être présent aux manifestations locales comme les journées des associations
- ☑ Former les nouveaux membres
- ☑ Mettre en place un accueil individualisé et personnalisé pour permettre une mise en relation avec l'association et les autres parents

INFORMER ET COMMUNIQUER SUR L'ADHÉSION

- ☑ Renseigner son caractère indispensable mais non obligatoire
- ☑ Faire le lien et expliquer l'affiliation à l'UNAPEI
- ☑ Informer sur le magazine *Vivre ensemble*

DONS ET LEGS : INFORMER LES ADHÉRENTS

- ☑ Sensibiliser les adhérents au don et initier à la notion de legs
- ☑ Identifier et communiquer les organismes et/ou personnes ressources pour guider les adhérents dans leurs démarches

INFORMER LES ADHÉRENTS SUR LA VIE DE L'ASSOCIATION

- ☑ Transmettre et faire vivre les actualités des établissements
- ☑ Communiquer sur la vie des usagers
- ☑ Développer des outils de communication pour partager : outils numériques et papiers

AGIR SUR LA SOCIÉTÉ

APPORTER UNE SOLUTION À L'ACCESSIBILITÉ DES CLUBS DE SPORT ET DE LOISIRS POUR LES ENFANTS ET LES ADULTES

- ☑ Accompagner les parents dans leurs démarches auprès des associations et clubs
- ☑ Créer un outil de communication à l'adresse du grand public
- ☑ Diffuser une information ciblée sur les clubs de sport et associations locales

DÉVELOPPER UNE IMAGE POSITIVE DU HANDICAP EN RENFORCANT LA COMMUNICATION ACTIVE AU NIVEAU LOCAL

- ☑ Mettre en place une signalétique visible et identique sur l'ensemble des établissements et services
- ☑ Faire connaître l'association en floquant les véhicules au nom de l'APAEI
- ☑ Solliciter la presse pour informer des actions positives mises en œuvre au sein de l'association et du réseau

RECUEILLIR ET FAIRE REMONTER LES BESOINS DU TERRITOIRE

- ☑ Assurer un accueil des parents en attente de place
- ☑ Participer aux initiatives locales et régionales (MDPH, CAF, sécurité sociale, etc.) pour faire remonter les situations individuelles
- ☑ S'inscrire et participer aux réseaux UNPAEI, UDAPEI, UNAPEI Normandie pour participer à un mouvement global de reconnaissance du handicap
- ☑ Participer à l'élaboration des schémas territoriaux du handicap et de l'autonomie

Action 3

DÉVELOPPER UNE VIE ASSOCIATIVE ACTIVE ET SOLIDAIRE...

... par la mise en place d'actions favorisant la solidarité des adhérents et des familles en général.

PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT DANS LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES AUX PARENTS

- ☑ Apporter une aide et des conseils aux parents : CPAM, MDPH, mandataires judiciaires, CCAS
- ☑ Mettre en place un « club démarches administratives » avec une réunion biannuelle sur les thématiques suivantes : impôts, renouvellement MDPH, actions de groupe

PARTAGER DES MOMENTS DE CONVIVIALITÉ

- ☑ Confier aux parents le pilotage de l'organisation d'une fête des familles

ORGANISER DES RENCONTRES FAMILLES THÉMATIQUES TRIMESTRIELLES

- ☑ Les différentes mesures de protection juridique
- ☑ Vie affective et sexuelle : information et échanges
- ☑ Comment construire les parcours ? Présentation des dispositifs, visite et présentation des différents types d'établissements et services et des mobilités en interne
- ☑ Le décès d'un proche : comment l'appréhender ? Partage d'expérience, éclairages d'un(e) psychologue
- ☑ Comment aborder les actualités ? Expliquer et partager avec l'enfant sur des faits de société
- ☑ Autres thématiques à définir avec les familles et proches des usagers

UNE DIMENSION GESTIONNAIRE : FORTIFIER L'AVENIR DE L'ASSOCIATION

POURSUIVRE L'ÉVOLUTION DU FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

- ☑ Progresser dans la démarche d'amélioration continue
- ☑ La mise en œuvre du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) et des EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses)

ÊTRE EN ACCORD AVEC LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

- ☑ Intégrer les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM (Agence Nationale d'Évaluation Sociale et Médico-sociale) dans le fonctionnement des établissements et services

DÉVELOPPER UNE TRANSPARENCE SUR LES ACTIVITÉS

- ☑ Être transparent sur les emplois du temps, les activités et les bilans
- ☑ Informer les parents de la participation de leurs proches aux activités de loisirs

DÉVELOPPER NOS AMBITIONS ARCHITECTURALES AU SERVICE DES BESOINS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

- ☑ Reconstruction du S.A.J.H. à Troarn
- ☑ Reconstruction de la M.A.S. à Dozulé

UNE DIMENSION GESTIONNAIRE : FORTIFIER L'AVENIR DE L'ASSOCIATION

ANTICIPER ET ADAPTER LES PRISES EN CHARGE À L'ÉVOLUTION DES BESOINS

- ☑ Développer dans tous les services, de nouvelles réponses à l'évolution des besoins : le vieillissement, les troubles psychiques et l'autisme, les nouveaux handicaps
- ☑ Faire de l'autonomie le moteur de tous les projets (de l'individuel au projet d'établissement) de l'enfance à l'âge adulte en construisant un outil associatif unique permettant d'avoir une définition et des outils d'évaluation communs
- ☑ Participer activement à la mise en œuvre des politiques publiques en faveur du handicap en participant à la mise en place de la réponse accompagnée pour tous
- ☑ Passer les établissements et services d'une « logique d'institution » à une logique de prestation adaptées et modulées autour des besoins des personnes

DÉVELOPPER LE LIEN ENTRE LES FAMILLES ET L'ASSOCIATION, LES FAMILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS

Construisons
ensemble l'avenir
de l'association et
les perspectives
à venir





Association des Parents et Amis

d'Enfants Inadaptés

de la Côte Fleurie

7, rue de l'Hôtel de Ville

14160 DIVES SUR MER

Tél. 02.31.91.21.54 - Fax : 02.31.28.08.70